

Communauté d'universités et établissements Université Paris Lumières (UPL)

Contrat de site Volet commun

1- Stratégie institutionnelle

Autour de ses membres, les deux universités Paris 8 Vincennes–Saint-Denis et Paris Ouest Nanterre La Défense et le CNRS, l'Université Paris Lumières (UPL) rassemble actuellement dix associés, l'Institut National Supérieur pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS HEA), l'École nationale supérieure Louis-Lumière (ENS LL), le Collège international de Philosophie, le Crédit municipal de Paris, ainsi que six institutions culturelles, patrimoniales ou muséales : les Archives nationales, la Bibliothèque nationale de France, le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, le Musée de l'histoire de l'immigration, le musée du Quai Branly et le Pôle Sup'93, ce qui lui confère une spécificité certaine dans le paysage institutionnel francilien et national.

L'UPL s'inscrit dans un important territoire caractérisé par sa densité et sa diversité, selon un arc se déployant principalement au nord et à l'ouest de l'Ile-de-France, entre le site de Nanterre et celui de Saint-Denis, et s'étendant au sud-ouest jusqu'à Ville d'Avray (où est situé l'IUT de Paris Ouest), au nord jusqu'à Tremblay-en-France (où est situé un IUT de Paris 8) et allant jusqu'à Montreuil à l'est (où se situe l'autre IUT de Paris 8). A proximité de Nanterre, une localisation stratégique est constituée par La Défense et le Pôle Léonard de Vinci, où plusieurs formations de Paris Ouest sont dispensées aux côtés de l'université Paris-Dauphine. A proximité de Saint-Denis, se situe le futur Campus Condorcet, dont l'université Paris 8 est membre fondateur et auquel l'UPL serait prête à contribuer, dans la perspective de la constitution, en Ile-de-France, d'un vaste réseau collaboratif en sciences humaines et sociales, d'envergure nationale et internationale.

Ainsi l'UPL a vocation à participer de façon significative et emblématique à la construction du Grand Paris. Pour les cinq années à venir, un objectif prioritaire de l'UPL sera d'affirmer sa politique territoriale en Ile-de-France, structurante pour le nord et l'ouest francilien, en renforçant sa collaboration avec les acteurs des territoires et pôles de développement dans lesquels s'inscrivent les deux universités : le pôle Nanterre-La Défense et le pôle Saint-Denis-Plaine commune. Dans cette optique, l'UPL entend pleinement assumer le rôle sociétal qui est aujourd'hui imparti aux universités, et notamment aux universités à dominante sciences humaines et sociales (SHS) : aide accrue à la réussite étudiante, développement de formations et de recherches innovantes vers les nouveaux champs de compétence, en lien avec les nouveaux métiers et les nouvelles expertises SHS, participation à des écosystèmes de l'innovation (nouveaux usages) et de l'innovation sociale (nouveaux besoins). A cet égard, les partenariats avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde associatif ou socio-économique avec lesquels les deux universités de l'UPL sont en constante et étroite relation, revêtent une importance décisive.

Concernant la stratégie institutionnelle de l'UPL, l'objectif sera de donner à l'ensemble constitué par les universités de Paris Ouest Nanterre La Défense (UPOND) et Paris 8 (UP8), accompagnées de manière privilégiée par le CNRS et s'appuyant sur les établissements et institutions culturelles associées, une visibilité propre dans les domaines scientifiques la différenciant des autres pôles universitaires.

Dans cette perspective, le site s'appuiera sur deux équipements structurants, inscrits au CPER et ayant vocation à émerger au cours du contrat. Premièrement, le nouveau bâtiment de la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC), regroupant les collections actuellement réparties entre les Invalides et la bibliothèque universitaire de Nanterre, devrait s'implanter face à la nouvelle gare multimodale de Nanterre-Université et offrira un lieu de consultation d'archives et d'exposition ouvert sur le territoire, dans les domaines de l'histoire artistique, sociale et politique des vingtième et vingt-et-unième siècles, avec une dimension importante pour l'archivage numérique. Ce projet, s'appuyant sur le CNRS, impliquera directement les Archives Nationales, la BNF et le Musée de l'histoire de l'immigration, grâce au soutien du Conseil Général des Hauts-de-Seine et des communes environnantes. Deuxièmement, un Centre des Arts, mis en place sous une forme virtuelle puis sous forme d'un bâtiment propre, proposera un lieu de convergence entre les approches universitaires et les approches artistiques. Ce lieu, unique en France, est destiné à faire émerger un véritable centre de formation pluridisciplinaire aux études muséales, avec là aussi une forte dimension numérique. Il s'appuiera en particulier sur les compétences du Collège international de Philosophie, du Pôle Sup 93, du Centre Pompidou, du Quai Branly, de l'Ecole Louis-Lumière, avec le soutien actif de Plaine Commune.

Outre ces deux équipements structurants, les deux Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) impliquant les deux universités et le CNRS, à savoir la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie René-Ginouvès (MAE) et la Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord (MSHPN), auront vocation à jouer un rôle de pôles de transversalité, complémentaires entre elles, au sein desquels collaboreront les équipes et les projets de recherche articulés aux axes prioritaires de l'UPL. Dans ses nouveaux locaux, au cœur d'un « territoire créatif », pépinière d'entreprises du secteur numérique et de l'image, la MSHPN, lauréate du Label Grand Paris en 2012, ambitionne de devenir un pôle de recherche et de valorisation des Humanités numériques (cf. annexe 1 : programme Humanités numériques et intelligence collective : savoirs, innovation, création). Ceci doit permettre de créer un véritable continuum entre le Labex Arts H2H, l'Idefi Créatic et le réseau de la Vie numérique du Pôle de compétitivité Cap Digital. A cette synergie recherche/valorisation s'ajoutera l'adossement au Très Grand Instrument de Recherche TGIR HumaNum pour la mise en place d'un service documentaire de dépôt et de consultation des archives numériques de la recherche. La MAE, créée en 1996 par les universités Paris Ouest Nanterre La Défense, Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le CNRS, référence scientifique majeure dans les domaines de l'archéologie et de l'ethnologie à un niveau international, promeut les collaborations scientifiques tout en formant un pôle de documentation et de publication. Insérée dans le réseau des MSH, la MAE se caractérise aussi par son investissement dans le Labex « Les passés dans le présent : histoire, patrimoine, mémoire » et s'inscrit ainsi pleinement dans les réflexions d'UPL sur le numérique ainsi que, par son rôle de tête de réseau, dans plusieurs projets scientifiques

(Groupement De Service (GDS) Frantiq et consortium Mémoires des Archéologues et des Sites Archéologique (MASA)). Dans les prochaines années, la MAE a pour objectif de renforcer sa pluridisciplinarité à partir d'axes de recherche transversaux (pensés en relation avec ceux de l'UPL, notamment sur la thématique des transitions) et en mettant en place des appels à projets ouverts à d'autres disciplines de SHS que celles qui la caractérisent à ce jour. Cette articulation et complémentarité entre les deux MSH, au moment même où deux nouveaux bâtiments voués à héberger des équipes de recherche sont en cours de construction, impliquera une nouvelle mise en cohérence entre les deux universités, leurs laboratoires, en particulier les UMR partagées et le CNRS.

Enfin, l'UP8 est membre fondateur du Campus Condorcet et s'implique au premier chef dans le projet de Grand Equipement Documentaire (GED) et ses initiatives scientifiques. UP8 a prévu d'installer dans ces locaux des projets collaboratifs financés et s'inscrivant dans les axes scientifiques du campus. En fonction des évolutions institutionnelles de Condorcet, l'implication d'UPOND dans un projet scientifique de Condorcet conçu comme plateforme collaborative pour les recherches en SHS, sans implantation sur le site, serait évidemment souhaitée. En effet, dans ce cadre, les deux MSH pourraient fonctionner comme des lieux de production de la recherche en SHS complémentaires de Condorcet et articulés à ce Campus, ayant vocation à accroître la visibilité internationale des SHS françaises et à favoriser une dynamique de coopération entre chercheurs de différents laboratoires multi-sites.

2 – Stratégie de recherche

L'UPL couvre l'intégralité des disciplines en sciences humaines et sociales, ainsi que, au sein de trois IUT et de trois UFR, des disciplines en sciences exactes et en sciences du vivant, relevant du domaine sciences, technologies, santé : informatique, ingénierie, mathématiques, biologie, sciences pour l'ingénieur. Rattachés ou participant à 68 unités ou structures de recherche parmi lesquelles 62 en SHS, dont 14 UMR, 2 USR et 3 FR, et à 10 Ecoles Doctorales (ED), les enseignants-chercheurs de l'UPL sont au nombre de 1307, dont 1 206 en SHS (parmi lesquels 1 152 relèvent d'unités de recherche notées AA⁺, dont 1 073 en SHS, soit 81 % de l'ensemble des enseignants-chercheurs producteurs et 89 % en SHS). Selon le diagnostic territorial Ile-de-France, l'UPL se situe au deuxième rang national en sciences sociales et au troisième rang national en sciences humaines et humanités. En Ile-de-France, l'UPL accueille environ un quart des étudiants inscrits dans une formation en sciences humaines et sociales, ce qui situe l'UPL en deuxième position en Ile-de-France, et comporte deux Labex, les Passés dans le Présent et ArtsH2H, et l'Idefi Créa-TIC, élaborés en étroite collaboration avec le CNRS.

Au delà des deux Labex et de l'Idefi, ayant vocation à rassembler le plus grand nombre de forces scientifiques des deux universités, le projet scientifique de l'UPL permet de distinguer ce site universitaire, par différenciation et complémentarité, par rapport aux autres sites universitaires, notamment en Ile-de-France.

Le travail collaboratif entre les équipes des deux universités a été amorcé dès 2013 sur la base d'appels à projets scientifiques lancés par l'UPL, se rapportant à un premier programme scientifique structuré en sept axes : 1) Arts et création ; 2) Archives et

patrimoine ; 3) Justice spatiale, justice sociale ; 4) Développement durable et transition écologique ; 5) Santé et handicap ; 6) Langages-Sens-Communication ; 7) Genre, égalité et altérités.

Ces axes ont été déclinés, en 2014, en projets collaboratifs élaborés par les acteurs des deux communautés universitaires eux-mêmes en collaboration avec de nombreux partenaires dont les membres associés de l'UPL.

Le travail collaboratif amorcé permet à présent de dégager trois thématiques prioritaires de recherche qui, tout en étant plus resserrées, sont susceptibles d'agréger des initiatives et des équipes de recherche plus nombreuses, et de donner corps à des projets majeurs, en particulier dans la perspective du second Programme d'Investissements d'Avenir (PIA2), programmé en 2015, et s'inscrivant dans les priorités de la Stratégie Nationale de Recherche (SNR). Liant fortement la recherche sur le contemporain à la connaissance du passé, elles sont fédérées par : i) l'engagement sociétal et l'accompagnement de l'innovation sociale et politique ; ii) la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité (entre SHS, mais aussi entre SHS, sciences exactes et sciences du vivant) ; iii) le caractère théorique et appliqué à la fois d'un grand nombre de nos activités ; iv) la prise en compte des diversités culturelles à toutes les échelles temporelles et spatiales ; v) l'attention portée à la place de l'individu et à son inscription dans des espaces en recomposition, leur capacité à mobiliser les outils numériques tout en construisant sur ceux-ci une réflexion critique ; vi) le développement de collaborations européennes et internationales.

Ces trois thématiques prioritaires sont les suivantes :

1. Sociétés de demain : durabilité, innovation sociale, émancipation humaine

Les sociétés humaines de demain se transformeront au fil des mutations numériques, de l'importance croissante des enjeux en termes de risque, de sûreté et d'environnement, d'éducation et de formation et réclament d'être pensées. Cela ne peut se faire que dans le cadre d'approches pluridisciplinaires de haut niveau, entre SHS et entre SHS, sciences exactes et sciences du vivant, qui se doivent d'être prospectives tout en prenant en compte la profondeur historique des sociétés.

C'est ce programme crucial que cette priorité vise à préparer, par la recherche, la formation et l'action dans quatre domaines : a/ le développement durable et la transition énergétique et écologique ; b/ l'innovation sociale dans toutes ses dimensions, incluant le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les enjeux de développement local ; c/ le développement humain approché par l'insertion sociale et l'autonomie psychologique, physiologique et comportementale des individus (incluant les questions de santé, de vieillissement et de handicap) ; d/ le devenir numérique des sociétés (modèle général, réseaux, partage) et des modes de communication humaine. Les recherches ici rassemblées sont liées aussi à nos actions en faveur du développement de la culture entrepreneuriale, notamment dans l'ESS, et plus largement des potentiels de créativité - innovation des étudiants de l'enseignement supérieur.

2. Droits : justice et injustice

Cette thématique renvoie à un ensemble pluridisciplinaire de recherches centrées sur la question de la justice sociale (distributive et/ou procédurale) et appuyées sur un engagement sociétal, prenant en compte toutes les dimensions du social (politiques,

spatiales, économiques, juridiques, historiques, culturelles) pour un ensemble articulé sur les « droits », des échelles locales aux échelles globales. Cette priorité intègre pleinement les recherches sur les questions d'accessibilité : aux soins, à la justice, à l'emploi, aux lieux, aux données (*open data*) et évidemment aux savoirs (*open access*). De ce fait, elle concerne aussi la question des discriminations en général et celles liées au genre en particulier. La question de la durabilité sociétale est ici présente puisque une répartition acceptée des droits en est indissociable. Une attention particulière sera portée aux interactions que ces enjeux entretiennent avec les reconfigurations territoriales.

3. Création, d'hier à demain : arts, patrimoine, humanités

Il s'agit d'un ensemble de recherches articulées d'une part sur le concept de « sciences de la création », d'autre part sur les processus de patrimonialisation, conservation et diffusion. L'innovation se fait ici par le croisement disciplinaire et la prise en compte des dimensions politique et sociétale des formes de production artistiques passées et présentes, ainsi que de leur relation avec les temporalités sociétales. Les humanités et la création artistique à l'ère du numérique sont au cœur de cet axe prioritaire, qui nourrira de façon privilégiée le développement du numérique (création, corpus, archivage, diffusion, étude critique) à l'échelle de l'UPL.

Faisant le constat d'une faiblesse structurelle de la France dans la réponse aux appels à projets européens, notamment dans le domaine des SHS, l'UPL a l'ambition prioritaire de monter des projets d'envergure internationale dans le domaine des SHS, en s'appuyant sur les forces existantes dans les deux universités, sur l'expertise et le soutien déterminants du CNRS avec lequel la priorité donnée à l'internationalisation de la recherche est partagée. En s'inspirant des initiatives prises en la matière par certaines universités en sciences et technologies, un bureau Europe SHS doit être constitué. Ce bureau Europe SHS, au delà des réponses aux appels d'offres, sera également voué à faciliter l'insertion des chercheurs de l'UPL dans les réseaux européens à l'origine de propositions de projets de recherche. Enfin, à travers une visibilité accrue, l'UPL pourra s'inscrire dans le projet CLORA et la stratégie développée dans le cadre de l'alliance Athena.

Jalon n° 1 : Point d'étape annuel sur la création et l'activité d'un bureau Europe

L'installation du bureau Europe débutera en 2014 par une préfiguration et il sera effectivement opérationnel pour répondre aux appels à projets, au montage et à la gestion de projet en 2015.

Indicateur spécifique : nombre d'implications d'UPL dans les réponses aux appels d'offres

Toujours en partenariat étroit avec le CNRS, l'UPL a vocation à amplifier son poids dans le domaine de la valorisation de la recherche en SHS, en développant notamment un axe central autour de la question de l'innovation sociale, qui reste largement négligée dans les universités françaises par rapport à la dimension d'innovation technologique. A cet égard, il convient de noter que l'UPL est engagée, via UPOND, dans le pôle de compétitivité ASTech (par son IUT et son UFR Systèmes Industriels et Techniques de Communication

(SITEC)), dans le domaine de l'aéronautique, ainsi que dans le cluster de La Défense (en partenariats avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) 92, en tant que membre de l'Association des utilisateurs de La Défense et l'inscription de l'université au cœur du projet urbain de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Défense Seine Arche (EPADESA). D'autre part, via UP8, elle est partie prenante du pôle de compétitivité Cap Digital axé sur les filières et les contenus numériques, dont UP8 est membre fondateur et qui fédère 700 entreprises et 50 organismes de recherche et de formation sur le territoire francilien. Ces partenariats auront vocation à se développer encore au cours du contrat.

Enfin, l'UPL sera l'une des COMUE expérimentatrices de la réponse au défi de l'Information Scientifique et Technique (IST), que ce soit en termes de meilleure visibilité des publications que d'accès aux données scientifiques, notamment sur internet. C'est dans ce cadre que s'inscrit la politique de signature des publications, qui doit s'accompagner d'une réflexion plus générale sur l'implication des laboratoires et des chercheurs et sur les appellations choisies.

Jalon n° 2 : Mise en œuvre d'une politique de signature commune en 2016

3- Politique doctorale

Il s'agira de s'appuyer sur le travail collaboratif de l'ensemble des Ecoles doctorales des membres fondateurs, du collège doctoral UPOND et de la commission des écoles doctorales UP8. Conduites en partenariat avec les membres associés concernés, ces actions seront offertes à un potentiel de 3 500 doctorants. L'une des priorités de l'UPL, grâce aux moyens attribués dans le cadre du contrat de site, est de financer de nouveaux contrats doctoraux.

Afin de proposer le meilleur accueil et encadrement possible aux doctorants, l'UPL se dotera dès 2015 d'un collège doctoral de site rassemblant les instances de coordination des deux universités. Celui-ci doit se développer notamment à destination des doctorants étrangers mais aussi des cadres en formation continue, à l'instar des évolutions françaises et internationales en cours. L'objectif de ce collège est d'harmoniser, à compter de l'année universitaire 2016-2017, les pratiques des écoles doctorales, que ce soit en termes de passage de 2ème à 3ème année, de dérogations, de durée de thèse, de proportion des ECTS « formation », de taux d'encadrement, de critère d'attribution des contrats doctoraux. En outre, à partir de 2015, le collège doctoral d'UPL assurera l'attribution des contrats doctoraux propres au site UPL.

Jalon n° 3 : Création d'un collège doctoral de site en 2015

Sur cette base pourra être établi un bilan consolidé du nombre de thèses non financées et l'énoncé d'objectifs de financement, qui prendra en compte la spécificité de certaines disciplines en LSHS (doctorants salariés de l'enseignement ou autres). Deux défis originaux que se fixe l'UPL sont de créer son label « doctorat européen » (ce qui signifie développer la mobilité internationale des doctorants) et mettre en œuvre une politique de

développement de contrats CIFRE dans le tissu associatif et socio-économique. Dans le cadre du contrat de site, des contrats d'invités et des contrats postdoctoraux seront également conclus au niveau de l'UPL en y impliquant très étroitement les membres associés.

Le collège doctoral contribuera aussi à la réflexion engagée par les écoles d'art et d'architecture sur la mise en œuvre de nouveaux doctorats en partenariat avec les universités. Il est enfin envisagé de coordonner à l'échelle de l'UPL une instance de réflexion en matière d'éthique et de déontologie dans le domaine de la recherche. Cette instance a vocation à examiner des questions telles que la prévention du plagiat, la responsabilité du chercheur, les protocoles de recherche concernant notamment les personnes vulnérables (enfants, handicapés, personnes âgées), la confidentialité des sources, voire des résultats.

Jalon n° 4 : Création d'un comité d'éthique commun en 2015

L'objectif que se donne l'UPL est de faire travailler les ED ensemble en fonction des affinités et des complémentarités thématiques des unités de recherche des deux établissements. Des co-accréditations d'ED pourraient être proposées à mi contrat (à UPOND deux ED sont déjà co-accréditées avec d'autres établissements, ce mode de collaboration est donc déjà exemplifié à la grande satisfaction des partenaires).

Pour parvenir à cet objectif, il est nécessaire de construire en amont l'espace commun qu'est le collège doctoral et d'étudier les opportunités d'ouverture des formations et des séminaires à destination de l'ensemble des doctorants du site. Une première édition de rencontres internationales sera organisée rapidement. Une mise en commun des moyens en matière de professionnalisation des doctorants permettra la réalisation d'actions communes en ce domaine (Journées annuelles inter Ecoles doctorales sur le devenir professionnel des docteurs par exemple). Ce champ précis sera complété par la mise en commun de formations en langues étrangères (dont entraînement à communication ou aide à la rédaction scientifique). En faveur des doctorants étrangers dont le nombre est important dans les deux universités, des cours de perfectionnement en français seront partagés. Dans le cadre de la professionnalisation des doctorants, seront aussi intégrées la formation des moniteurs et celle des titulaires de concours du second degré qui, pour certaines disciplines, restent un débouché essentiel. Dans la même optique, seront développés des séminaires théoriques et méthodologiques pluridisciplinaires qui constitueront un élément de l'offre de formation de l'UPL. L'organisation de séminaires et événements par les doctorants eux-mêmes sera soutenue. Des séminaires organisés dans les unités de recherche seront ouverts aux doctorants des autres établissements et validés par eux au titre de la formation doctorale. Dans ce champ de formation, une plus-value essentielle procèdera de la participation des membres associés, engagés avec les Ecoles doctorales dans des formations et des réflexions originales dans nombreux domaines, notamment artistiques, muséographiques, patrimoniaux ou culturels.

Jalon n° 5 : Point d'étape sur les écoles doctorales en 2016. *La création du collège doctoral et les échanges entre les acteurs de la formation doctorale permettent,*

le cas échéant, une co-accréditation des ED thématiquement proches selon les mentions disciplinaires à partir de 2016.

A terme, l'objectif est celui de la délivrance d'un diplôme de doctorat commun Université Paris Lumières préparé à Nanterre / Paris 8.

Durant le contrat, le diplôme de doctorat délivré par P8 ou P10 fera apparaître l'appartenance à l'Université Paris Lumières.

Jalon n° 6 : Délivrance d'un diplôme de doctorat commun en 2018.

4- Stratégie de formation

La stratégie de formation n'est pas dissociable de la stratégie de recherche, au contraire le temps du contrat 2014-2018 permettra de renforcer ce lien, les deux champs étant à positionner ensemble dans le cadre de la réponse en préparation à l'appel PIA2. D'ores et déjà, l'offre de formation des deux universités est très complémentaire. Durant le prochain contrat, l'UPL favorisera une concertation du pilotage de cette offre, de façon à renforcer la complémentarité et à couvrir ainsi de façon plus satisfaisante les grands domaines.

- Les licences, variées et fortement marquées par la pluridisciplinarité, répondent adéquatement aux besoins des bassins géographiques des deux universités. Elles couvrent les 4 domaines : ALL, SHS, DEG et STS. Si 16 mentions sont communes, elles abritent souvent, sous un intitulé commun, des parcours-types forts différents ; 11 mentions n'existent que dans une des deux universités. La déclinaison de l'offre de licence à l'enseignement à distance est, quant à elle, parfaitement complémentaire à l'offre de formation). Ainsi, les objectifs spécifiques pour les licences seront de dynamiser les formations en langues vivantes pour spécialistes et de développer les doubles Licences et doubles diplômes.

- Les licences professionnelles représentent une offre riche (38 mentions) et parfaitement complémentaire. L'objectif spécifique pour les Licences professionnelles est de mieux les promouvoir auprès des étudiants des deux universités.

- Les deux universités ont travaillé en collaboration étroite depuis un an pour aborder de façon concertée le basculement de l'offre master sous les nouveaux intitulés de la nomenclature nationale. Malgré la mise en œuvre décalée de ces intitulés (2014 pour Paris Ouest, 2015 pour Paris 8), les VP CFVU des deux Universités ont, avec le Président du Conseil de formation de l'UPL, veillé à éviter les doublons : 57 mentions (70%) ne sont proposées que dans l'une des deux universités ; 24 mentions sont communes ; 1 mention est co-accréditée. En cas de mentions communes, les équipes pédagogiques ont fait ressortir la singularité de leur approche dans l'intitulé des parcours-types ; parfois même, les créneaux ont été clairement répartis. L'offre de master à distance, enfin, est de plus en plus riche et parfaitement complémentaire. Les objectifs spécifiques pour les masters seront d'accompagner les équipes qui souhaiteront mener des collaborations plus étroites, à des degrés divers : mutualisation de séminaires, conventions de partenariat plus ambitieuses, co-accréditations. Un calendrier de rencontres régulières par domaines sera mise en place dès la rentrée 2014.

Enfin, procédant d'un projet préexistant à la création de l'UPL et élaboré dans le cadre d'un partenariat étroit des deux universités, la création d'un Nouveau Collège d'Etudes Politiques (NCEP) permettra de fédérer des enseignants-chercheurs, rattachés à diverses disciplines, autour d'un programme de formation original, pluridisciplinaire et caractérisé par une forte mobilité internationale. L'ouverture des différents niveaux du NCEP, accrédités au titre de l'UPL, se fera entre la rentrée 2015 (ouverture de la L2) et la rentrée 2018 (ouverture du M2).

Jalon n° 7 : Ouverture du NCEP entre 2015 (L2) et 2018 (M2)

Face à cette offre riche et complémentaire, l'UPL s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de l'offre de formation de ses deux universités. Elle favorisera, tout au long du contrat 2014-2018, le renforcement de la complémentarité et de l'attractivité des formations de UP8 et de l'UPOND :

- conception d'une application centralisée pour présenter l'offre de site et répertorier les compétences des diplômés (notamment pour les salariés).
- mise en place, sous l'égide du Président du Conseil de formation, après son installation, d'un Comité de veille stratégique destiné à 1) parfaire l'articulation des formations en cours de contrat, en affinant leur positionnement respectif ; 2) renforcer les synergies entre les deux établissements ; 3) susciter, dans le cadre adéquat, des formations répondant à des besoins non satisfaits (formation initiale / formation tout au long de la vie).
- aide à la différenciation des formations par des conventions de partenariat spécifiques (avec une double orientation : internationalisation des formations et renforcement de l'ancrage territorial).

L'UPL apportera également son concours aux deux universités en les aidant à élaborer conjointement des outils concrets pour mener à bien, sur la base d'une méthodologie et de critères partagés :

- l'évaluation de l'ensemble des formations pour le présent contrat ;
- l'évaluation des enseignements ;
- la mise en place des conseils de perfectionnement, avec la proposition d'intégrer dans ces conseils, quand cela a un sens en termes de mention, un membre de l'université partenaire.

Ce travail s'engagera au cours de l'année universitaire 2014- 2015 et aboutira à une mise en œuvre effective de ces outils au terme du contrat.

L'UPL abritera, au plus tard à la rentrée 2015, un Centre d'innovation pédagogique, chargé de :

- institutionnaliser les rencontres entre les enseignants sur les grands enjeux pédagogiques ;
- offrir un espace de partage sur les innovations pédagogiques ;
- favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les enseignants des deux universités ;

- concevoir des modules pédagogiques (notamment en ligne) répondant à des besoins communs des deux universités ou des membres associés ;
- favoriser l'élaboration de ressources pédagogiques mixtes entre les Universités et les membres associés (partenariats entre musées/bibliothèques et universités, par exemple) ;
- aider les enseignants à faire évoluer leurs modalités d'enseignement (expérimentation de nouvelles formules de cours magistraux en amphithéâtre ; recours aux ressources en ligne pendant et en complément des cours ; développement des enseignements en salles de podcast ; etc.) ;
- étendre l'offre de MOOCs, sur la base d'une collaboration des enseignants des deux universités et des apports des membres associés.

Dans le cadre du Centre d'innovation pédagogique, l'UPL accompagnera également les équipes de formation des deux universités dans la professionnalisation des étudiants, en s'appuyant sur :

- la mise en place de formations à l'entrepreneuriat en lien avec PEPITE et Cap Digital
- la conception des modules innovants de professionnalisation ;
- l'organisation d'événements favorisant les rencontres avec les professionnels (forums des métiers communs aux deux universités, etc.) ;
- l'émergence de projets portés par des étudiants des deux universités, dans une logique collaborative, ;
- le soutien à la mise en place du suivi des diplômés et à la création de réseaux.

Jalon n° 8 : Point d'étape annuel sur les réalisations du centre d'innovation pédagogique, dont la création est prévue en 2015

Démarche pédagogique, mutualisation de pratiques pédagogiques : mise en place d'un comité de veille stratégique, conseils de perfectionnement, application centralisée de l'offre de site, généralisation des dispositifs d'évaluation des enseignements

Afin de stimuler les échanges entre les étudiants, les enseignants-chercheurs, les milieux professionnels et la société civile, l'UPL entend se distinguer des autres COMUE en promouvant de façon inédite à cette échelle le modèle de la Clinique, bien implanté dans le monde anglo-saxon. L'UPL s'engagera ainsi dans la mise en place de plusieurs Cliniques thématiques, qui privilégieront le modèle de la recherche/action et de la form/action. Ces structures clairement identifiées permettront à l'échéance de l'année universitaire 2015- 2016 :

- aux entreprises/organisations de soumettre leurs problèmes aux étudiants/enseignants de M (plus innovant que la Junior-entreprise ou les traditionnels cas d'étude) ;
- aux formations d'être en phase avec les évolutions des secteurs professionnels ;
- aux étudiants et aux enseignants des 2 universités de travailler conjointement.

On peut déjà imaginer plusieurs cliniques, outre celles du droit et de l'entrepreneuriat existantes : ESS et développement durable (sur la base du projet PEPITE), numérique (avec un appui de l'Idéfi et des Labex), santé (en s'inspirant des expérimentations déjà lancées en géographie de la santé et psychologie, notamment), urbain (à partir des projets d'expertise citoyenne), écrit/oral (en capitalisant sur les formations en création littéraire).

Ces nouvelles structures, qui pourront travailler en synergie avec des incubateurs, seront la traduction concrète du rôle d'expertise et de transfert que l'UPL entend jouer dans la société de demain.

L'UPL veillera aussi à assurer une meilleure valorisation des LABEX/IDEFI dans les formations de M (séminaires transversaux, bonus au diplôme, etc.).

L'UPL œuvrera enfin plus particulièrement à l'élaboration d'outils (notamment numériques) qui permettront :

- la mise en œuvre de formations co-accréditées entre les deux universités sur la base d'une mutualisation de certains enseignements. L'éloignement géographique des deux universités exclut de développer des formations présentielles mixtes, où l'étudiant passerait son temps dans les transports. Les salles de podcast sont une des pistes pour permettre aux équipes de formations de travailler conjointement.

- un rayonnement accru des séminaires de recherche. La constitution d'une banque de séminaires permettrait à l'UPL de se doter d'un outil inédit permettant d'élargir le public des séminaires de recherche (aux étudiants de l'autre université ; aux étudiants à distance, via des Masters à distance). La transmission de la recherche est un défi majeur pour l'UPL.

Jalon n° 9 : Point d'étape annuel sur les initiatives en matière d'innovation

Déclinaison des indicateurs selon les types d'innovation : innovation scientifique, sociale, culturelle, pédagogique.

5- Stratégie numérique

Conformément au programme élaboré depuis 2013, le premier objectif du site Paris Lumières en matière numérique sera d'assurer la coordination des schémas directeurs numériques des deux établissements (avec certains projets clés de dématérialisation liés à l'inscription des étudiants), sous l'égide du VP Numérique, avec le projet de créer des pôles renforcés sur certaines missions (CIL, observatoire de la vie étudiante-OVE), de mutualiser certains dispositifs (formations des personnels, logiciels) et enfin d'avoir des échanges suivis sur les projets parallèlement menés dans les deux universités (learning center, participation aux UNT). Ce travail sera engagé dès la prise de fonction du VP Numérique, après le renouvellement des instances de l'UPL.

Dans le domaine de la recherche, il s'agit de faire de l'UPL un site expérimentateur en matière d'information scientifique et technique (IST). Trois axes de travail vont structurer ce champ : 1) Analyse de l'information ; 2) Diffusion de l'information ; 3) Accès aux publications. L'objectif est de rendre plus accessibles et plus visibles les travaux des chercheurs, de mettre en place des espaces de veille et d'analyse, de proposer un accompagnement en matière de traitement numérique et d'ingénierie documentaire et d'offrir des portails permettant de mutualiser les accès aux données scientifiques numériques. En s'appuyant sur les ressources du CNRS (expertises DIST, INIST), les deux MSH, les services de documentation des universités et en partenariat avec la BNF, les Archives Nationales, le Musée du Quai Branly et la BDIC, qui sont des références en

terme d'archivage numérique, d'exploitation des données numériques et de création de musées virtuels, ces portails pourront voir le jour.

Jalon n° 10 : Point d'étape en 2015 sur l'objectif de faire de l'UPL un site expérimentateur en matière d'IST

Pour la diffusion du savoir, l'UPL ambitionne de devenir un site de référence en matière de MOOCs, dans le fil de ce qu'a initié UPOND en 2014, et plus largement de pédagogie numérique (expérimentations de l'Idéfi CREA-TIC, modules médiatisés, hybridés et inversés ; offre globale en EAD ; publics spécifiques — étudiants incarcérés, en milieu hospitalier ou handicapés). Un renforcement technique (CréaMOOC), administratif (ingénierie pédagogique et techniciens) et pédagogique (référentiel commun travaillé avec la FIED) sera nécessaire. En outre, un travail en commun entre les équipes des universités, et associant les établissements associés (INS HEA, ENS LL, Collège International de Philosophie), prendra la forme d'un pôle spécifique au sein du Centre d'innovation pédagogique de l'UPL.

L'UPL attend de l'Université Numérique Paris Ile de France -UNPIdF qu'elle déploie deux formes d'offres distinctes : i) des offres en infrastructure et services communes, à destination de l'ensemble des membres et susceptibles d'assurer une meilleure efficacité des systèmes d'information, ainsi que des gains énergétiques ; ii) des offres spécifiques sur certaines thématiques, financées et développées par les membres intéressés. Concernant les offres qui intéressent les membres de l'UPL figurent notamment le projet d'univ-cloud, l'application univ-mobile, les services numériques liées à l'insertion professionnelle des étudiants (réseau pro et bases de notices fiches métiers), les formations à destination des enseignants.

Les universités UP8 et UPOND sont membres fondateurs de l'UNR Paris-Ile-de-France : dans le cadre de sa future structuration (l'UNPIdF est devenue transitoirement un SIU rattaché à Paris D), l'UPL aura vocation à en devenir membre en tant que COMUE afin de porter une vision coordonnée de ses besoins en matière de SI. Compte tenu de la place que l'UPL entend occuper dans le domaine du numérique, et en continuité avec l'implication actuelle de l'UPOND dans le comité de pilotage (un des directeurs actuels de l'UNPIdF est de Paris Ouest), l'UPL entend être pleinement associée à la future gouvernance de l'UNR.

On notera par ailleurs que, toujours au chapitre de la mutualisation régionale et des partenariats avec les autres établissements d'Ile-de-France, et dans la perspective des évolutions à venir du Campus Condorcet, l'UPL aura vocation à participer, au groupe numérique du Grand Equipement Documentaire du Campus Condorcet. Il est à noter que UPOND à travers le Labex « les passés dans le présent » et UP8 avec la MSHPN participent au TGIR Huma-Num.

Enfin, l'UPL, par le biais des universités membres et en continuité de l'action déjà menée, s'inscrira dans les grands projets de mutualisation au niveau national, qu'il s'agisse du développement des Universités Numériques Thématiques (Paris Ouest héberge l'Association des Universités pour le Développement de l'Enseignement Numérique en Economie et Gestion (AUNEGE)) ou des évolutions et du déploiement de

la plateforme France Université Numérique dans laquelle les MOOCs de philosophie et d'histoire de l'UPOND sont déjà présents.

Jalon n° 11 : Point d'étape annuel sur la mise en œuvre du programme numérique

6-Stratégie internationale

L'internationalisation en matière de recherche et de formation est une priorité de l'UPL. Les universités et le CNRS partagent l'objectif de développement d'une part des programmes de recherche et de formation internationaux, d'autre part, et indissociablement, des mobilités internationales pour les étudiants, les doctorants, les chercheurs et enseignants-chercheurs sortants et entrants. C'est notamment sur ces derniers que des outils seront mis au service de nos communautés pour renforcer la visibilité et en conséquence l'attractivité des établissements membres et associés.

La stratégie scientifique de l'UPL est toute entière traversée par cette priorité donnée à l'international, que ce soit la constitution d'un bureau Europe SHS, l'objectif d'augmentation du nombre de co-tutelles internationales la mise en œuvre d'un label « doctorat européen » (validé par la mobilité internationale) ou l'engagement dans une politique d'IST d'envergure, permettant de renforcer la visibilité internationale aux travaux de recherche. La force considérable en matière de recherche des membres d'UPL dans le domaine des aires culturelles sera relayée par un renforcement des liens, déjà forts, avec les UMIFRE MAEDI-CNRS et visera à la création de miroirs d'unités mixtes internationales (UMI) qui permettront une politique ciblée de délégations et d'échanges notamment de jeunes chercheurs en SHS.

Dès 2015, un diagnostic précis des modalités d'accueil, d'accompagnement spécifique et de préservation du lien avec les étrangers passés par les établissements de l'UPL sera réalisé. Au titre de l'ensemble des membres et associés de la COMUE seront élaborées des conventions types, la participation aux salons internationaux ou le paiement au titre de l'UPL de certaines cotisations internationales seront mis en œuvre. Un axe stratégique de cette politique internationale sera la participation au développement de la francophonie et du pluralisme linguistique. L'UPL souhaite devenir membre de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Elle deviendrait ainsi la première COMUE à y entrer, marquant ainsi le fait que cette stratégie francophone est portée au niveau du site, avec un engagement des associés aux côtés des membres de l'UPL. Plusieurs actions, dont le développement de l'enseignement à distance et des MOOCs, seront l'objet d'un partenariat spécifique avec l'AUF. Ce positionnement différenciant s'appuie sur des actions déjà engagées dans les universités : Prix Edouard Glissant à UP8 ; Français pour Etudiants Etrangers à UPOND et à UP8 ; mise en place et l'accompagnement du centre franco-chinois de Heilongjiang (enseignement diplômant en français en Chine) porté par UPOND; partenariat solidaire avec Haïti, dans lequel sont engagés UP8 et l'INS HEA ; signature d'une convention cadre de l'UPL en 2015 avec une université québécoise fondée sur la thématique de l'innovation sociale et de la Responsabilité Sociétale des Universités (RSU).

Concernant les étudiants qui partent à l'étranger, l'UPL aura la taille critique pour envisager une politique de stages à l'étranger, par l'activation du réseau de partenaires publics et privés que peuvent avoir l'ensemble des associés à UPL, notamment les grandes institutions culturelles. Par ailleurs la collaboration avec le CNOUS et les CROUS de Versailles et Créteil permettra d'assurer un logement de qualité pour les chercheurs, enseignants invités et étudiants étrangers à l'UPL. Ceci s'accompagnera du développement des cursus intégrés, de co-diplômes voire l'expérimentation de doubles diplômes avec certaines universités partenaires privilégiées, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du développement international.

Jalon n° 12 : Points d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie internationale et le développement de la mobilité en 2015 et en 2017

7-Politique commune d'amélioration des conditions de vie, de travail et d'études

Les politiques sociales à l'égard des personnels et des étudiants restent du strict ressort des universités membres, en partenariat étroit avec le CROUS pour ce qui est du volet étudiant. Dans le cadre de l'UPL, les deux universités s'engagent à passer à une nouvelle étape, en formalisant au cours du contrat les possibilités ouvertes par la loi en termes de Responsabilité Sociétale des Universités (RSU) vue comme l'inscription de l'aide à l'égard des plus défavorisés et comme un objectif des établissements, en interne et en externe.

A cet égard, la réflexion sur la mise en place d'un service commun de la RSU et sur son périmètre, le montage de projets communs en matière de form/actions et recherche/actions à vocation solidaire, le partage de connaissance des dispositifs tant en termes de facilitation de l'accueil des étudiants étrangers que de mesures d'urgence à destination des étudiants et personnels, l'accompagnement du changement des pratiques et de la conception immobilière dans une perspective écologique et de bien-être des usagers, l'élaboration d'un schéma directeur du handicap en partenariat avec l'INS HEA, la mise en place d'une politique coordonnée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et plus généralement en matière de lutte contre les discriminations, seront des priorités du contrat. Sur tous ces sujets, des événements de sensibilisation, des questionnaires et des enquêtes seront réalisés, avec un rôle de coordination et d'impulsion conféré à l'UPL, tout d'abord sous la forme d'une cellule RSU.

Plus spécifiquement, sur le volet étudiant, l'UPL a vocation à abriter, à partir de 2015, un OVE commun aux établissements membres (UPOND, UP8) et associés (INS HEA, ENS Louis-Lumière) capable d'établir un diagnostic global, de répondre aux enquêtes nationales et internationales et de faire des suggestions en termes de politiques spécifiques. Sur le volet des personnels, les établissements développeront la formation continue à destination de l'ensemble des personnels (enseignants, chercheurs et administratifs) avec des modules qui pourront être ouverts aux communautés de l'ensemble des membres et associés. Un « pass' culture » pour les étudiants et personnels de l'UPL est actuellement à l'étude avec les membres associés.

Jalon n° 13 : Elaboration conjointe de questionnaires et d'enquête sur l'insertion professionnelle des étudiants en 2016

Jalon n° 14 : création d'une cellule RSU en 2016

En ce qui concerne le logement étudiant, la politique de construction et d'attribution des chambres est gérée exclusivement par les deux CROUS. Toutefois, l'objectif est bien, en partenariat avec les CROUS, de faire que les résidences étudiantes situées sur le campus ou à proximité des deux universités, mais aussi des établissements associés (INS HEA et ENS Louis-Lumière), reçoivent de manière très prioritaire les étudiants de l'UPL. Une attention particulière sera portée à l'accueil des étudiants étrangers. Parallèlement, une réflexion devra être menée, avec le CNOUS, pour réfléchir à la meilleure façon d'envisager l'accueil des étudiants à l'étranger.

Compte tenu du déficit patent de logements à destination des étudiants et en particulier des étudiants en difficulté, d'autres dispositifs seront mis en place, en partenariat avec des associations et les collectivités territoriales, en particulier le développement des colocations solidaires et intergénérationnelles.

Sur la base d'un diagnostic précis préalable des usages des locaux de prestige, sportifs et culturels et des amphithéâtres situés dans l'ensemble des établissements membres et associés, le partage des locaux sur des plages horaires et selon des conditions à définir sera planifié, pour aboutir à une mise en œuvre effective au cours du contrat.

Jalon n° 15 : Point d'étape sur l'accès aux locaux dédiés en 2017

8- Pilotage

S'appuyant sur les bonnes pratiques de chacun des établissements membre de l'UPL, la stratégie du site en matière de qualité comprendra trois volets principaux.

1/ Les établissements membres de l'UPL amélioreront encore leur pilotage à la fois global (niveau de l'établissement) et local (niveau des composantes et des services) en multipliant et fiabilisant les diagnostics quantitatifs et qualitatifs et en formalisant les procédures. Chacun des établissements s'engage dans une démarche de contrôle interne et les dialogues de gestion, qui pourront prendre la forme de contrats d'objectifs et de moyens, joueront un rôle central dans la mise en place et le renforcement de ces dispositifs visant à l'amélioration du fonctionnement des établissements.

2/ De manière plus transversale et institutionnelle, les établissements membres de l'UPL s'engageront dans une démarche de certification et de labellisation :

- sur la prise en compte de toutes les formes de discriminations
- sur la prise en compte des dimensions sociales et environnementales (d'une démarche d'auto-évaluation à une démarche de labellisation Plan Vert telle que celle qui est en cours d'élaboration sous l'égide du ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie). Chaque université, engagée dans la responsabilité sociale, définira les modalités propres de pilotage de ces actions.

3/ Pour ce qui est de la dimension plus proprement pédagogique, les établissements membres de l'UPL généraliseront les procédures d'évaluation des formations dans toutes les dimensions (administratives et pédagogiques) notamment par i) la définition de grands principes d'une démarche d'auto-évaluation des formations, ii) la mise en place de conseils de perfectionnement s'appuyant sur des réseaux d'anciens et de partenaires professionnels en cours de constitution, iii) la réponse aux cahiers des charges de certifications externes, tels que le label français langue étrangère-FLE ou l'inscription des diplômes d'université au répertoire national des certifications professionnelles-RNCP.

Pour le pilotage immobilier, conformément à une stratégie immobilière commune, il s'agira avant tout de partager les bonnes pratiques dans trois domaines au niveau des équipes :

- l'expertise technique et réglementaire permettant à chacun de bénéficier d'une expertise élargie (réseau d'échange opérationnel) (2015) ;
- la mise en commun des documents et procédures (documents d'appel d'offres, voire, si pertinent, des appels d'offres communs) (2015) ;
- la convergence des outils de pilotages et gestion : schémas directeurs (maintenance), bases de données (locaux, patrimoine), outil de gestion de planning, outil de suivi des fluides, plan vert (2016).

Pour ce faire, plusieurs dispositifs formels permettront des rencontres entre services du patrimoine des deux universités : une rencontre annuelle sous la forme d'une journée d'étude thématisée ; la convergence et l'élaboration d'indicateurs et tableaux de bord communs, voire un bilan d'activité commun et partagé à terme ; la coordination, l'élaboration et le déploiement des plans de formations des personnels qui sont de nature à accélérer l'élévation nécessaire du niveau de compétences techniques des équipes patrimoines, notamment dans la perspective de mise en œuvre de rénovations dans le cadre d'une politique active de transition écologique.

Jalon n° 16 : Point d'étape en 2016 sur le partage de bonnes pratiques, de dispositifs et d'outils existants

Le modèle de COMUE promu par les membres de l'UPL est celle d'une COMUE confédérale sans transfert de compétences, mais qui parvient à faire plus par la coordination et le partage.

Au titre de ses compétences de coordination, l'UPL promeut, d'une part, une différenciation des formations des universités membres au bénéfice de leur lisibilité et leur attractivité, d'autre part, la mise en œuvre d'une stratégie scientifique, sur des thématiques bien déterminées, cohérente et originale à l'échelle nationale et internationale.

Au titre de ses compétences partagées, l'UPL promeut une politique doctorale commune et une politique de signature commune, dans la perspective d'une politique générale d'IST. Elle développera aussi un axe d'actions spécifiques pour développer la francophonie.

Enfin, l'UPL est une COMUE dont les compétences propres correspondent aux actions qui ne pourraient être menées par les établissements seuls : ce ne sont pas des compétences transférées mais bien des compétences supplémentaires qui viennent renforcer les politiques de formation et de recherche de l'ensemble des membres et associés. C'est le cas notamment du Bureau Europe, du collège doctoral, du Centre d'innovation pédagogique, de la mise en place d'un Centre universitaire des Arts ou du Nouveau Collège d'Etudes Politiques.